

I. X. Macis animo estote dilecti Filii et viriliter agite in Deo fiduciam, cuius causam servitis huius apostolicæ cathedræ doctrinis imitari. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X. Inter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo iungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS :	3 mois.	6 mois.	Un an.
SWITSE.	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.
Prix du numéro : 40 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSSLI & C^o, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

La mortalité en Suisse

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur le mouvement de la population en Suisse, pendant l'année 1884. Dans un précédent article, spécialement consacré à la statistique des naissances, nous avons constaté que celles-ci ne cessaient de décroître, depuis l'année 1877, dans une proportion assez forte, puisqu'en 1884, il y a eu 10,000 naissances de moins, en chiffres ronds, qu'en 1877.

La conséquence toute naturelle de la diminution des naissances, c'est la diminution des décès, car c'est pendant les premières années que la mort frappe plus rudement. Ainsi, dans le canton de Fribourg, plus de 19 enfants sur cent meurent dans la première année, dans les Rhodes-Intérieures la mortalité enfantine dépasse même le 27 %.

Le fait que nous signalons a une extrême importance en démographie; pour l'avoir négligé, certains économistes sont arrivés à des appréciations tout à fait fausses sur les causes du prolongement de la vie moyenne. Ainsi, en France, par exemple, où l'on a moins d'enfants que dans n'importe quel pays, il doit y avoir une diminution proportionnelle des décès, et comme conséquence une durée supérieure de la vie moyenne. Ce serait donc une erreur de dire, comme le font nos voisins, que la France doit le prolongement de la vie moyenne à une meilleure hygiène, à l'augmentation de l'aisance générale, etc. La vérité, c'est que si la vie est plus longue en France, qu'en Italie ou qu'en Allemagne, c'est parce que, dans ces deux derniers pays les unions sont généralement fécondes, tandis que dans le premier elles le sont fort peu.

La mortalité enfantine est donc très considérable, car elle va, selon les pays, du 15 au 30 % pendant la première année. Avec des soins mieux entendus, on peut, il est vrai, la diminuer dans une sensible proportion, et c'est à quoi l'on doit tendre constamment. En Suisse, il y a eu progrès sous ce rapport, car la mortalité relative des enfants a été presque régulièrement en décroissance depuis 1876. Sur cent enfants de moins d'un an, il en est mort 20,32 en 1877, 18,54 en 1878, 18,70 en 1879, 18,21 en 1880, 18,39 en 1881, 18,50 en 1882, 16,56 en 1883, 15,97 en 1884.

La plupart des cantons ont participé à cette amélioration. Deux seuls sont restés stationnaires ou ont baissé, mais il est probable que ce phénomène tient à des circonstances exceptionnelles. Le canton de Fribourg est un de ceux où la mortalité enfantine a été le plus élevée en 1884. Elle a été de 19,44. Il vient à côté des Rhodes-Extérieures et de St-Gall, et n'est distancé que par les Rhodes-Intérieures. Dans la période de 1876-1880,

Fribourg précédait Zoug, Bâle-Campagne, St-Gall, les deux Appenzell.

Il y a donc eu amélioration, dans notre canton, puisque la mortalité est descendue, en 9 années, de 21,81 à 19,44; mais d'autres cantons ont fait des progrès encore plus grands que nous, et la conclusion qui découle de ce qui précède, c'est que les familles, chez nous, ne savent probablement pas donner, aussi bien que dans d'autres cantons, les soins voulus aux jeunes enfants. C'est de ce côté que devra être dirigée la sollicitude de ceux qui ont à cœur l'avenir sanitaire de la première enfance.

Le nombre des morts-nés est de 38 par 1000 naissances pour l'ensemble de la Suisse, mais il existe à cet égard de grandes différences entre les cantons, depuis Glaris, où on en compte 51; Zurich, 49; Genève, 48; Rhodes-Extérieures, 46; Berne et Neuchâtel, 42; Bâle-Campagne, Schaffhouse et Vaud, 41; jusqu'à Obwald, 14; Tessin et Valais, 19; Zoug, 20; Uri, 21; Schwyz, 23, Grisons, 27, et Fribourg, 29.

La même loi morale se révèle ici que pour la natalité dans le mariage. Il existe un rapport frappant entre le nombre des morts-nés et des divorces, dans les différents cantons. Ceux où il y a le plus de morts-nés sont ceux où l'on se divorce le plus; tandis qu'au contraire les cantons catholiques, où l'on n'use presque pas du divorce, ont beaucoup moins de décès à la naissance et surtout d'avortements. Cette fois encore, nous touchons à une plaie morale qu'il faut éviter de mettre à nu.

Si maintenant, et pour finir, nous faisons la comparaison des décès et des naissances, nous trouvons que l'excédent de ces dernières a été de 22,000 à 24,000 chaque année. Il était de 23,967 en 1876, il est de 23,270 en 1883. C'est une différence de 700 sur un total d'environ 85,000 naissances. On peut donc dire que la différence ne s'est pas sensiblement modifiée en chiffres bruts; mais comme, pendant la même époque, il y a eu une notable augmentation de la population, le rapport correspond à une diminution réelle. Il y avait, en 1876 et en 1877, un accroissement de 87 et 86 âmes par 10,000 habitants; il n'y en a plus que 80 en 1883 et en 1884.

Un fait intéressant à relever, c'est que cette diminution proportionnelle provient presque exclusivement des villes. L'excédent était de 85 par 10,000 habitants dans les campagnes en 1876-1880, et il est de 83 et de 84 en 1883 et en 1884; tandis que pour les villes l'excédent tombe, pendant la même période, de 66 à 56.

ERRATUM. — Une substitution a rendu intelligible un passage de notre article sur les naissances. Le tableau final se rapportait à la moyenne des naissances dans mille ménages où la femme a

moins de 50 ans. Le nombre 1000 a été changé en l'article les, ce qui dénature complètement le sens.

Nouvelles fédérales

Obligations militaires. — Dans sa séance du 25 mai, le Conseil fédéral a pris une décision qui tranche une question assez intéressante.

J. L., de Glaris, ayant demeuré à Untertammheim, canton de Zurich, était parti pour l'étranger sans s'annoncer auprès du chef de section; il fut, pour ce fait, condamné à une amende de 5 francs. Lorsqu'il réclama ses papiers de légitimation, on refusa de les lui restituer jusqu'à ce qu'il eut payé l'amende. Le Conseil fédéral a écarté comme non fondé le recours qui lui a été présenté à ce sujet, en se basant sur les considérants suivants:

Il est vrai que l'assemblée fédérale et le Conseil fédéral ont, à répétées fois, posé en principe que les papiers de légitimation ne peuvent pas être retenus pour des réclamations de droit civil ou d'impôt. Les conseils ont aussi étendu ce principe à la taxe d'exemption du service militaire (voir recours Weber, F. F. 1875, II. 675, et arrêté du Conseil fédéral du 22 novembre 1875, F. F. 1876, I. 86, 605, 675).

Or, il ne s'agit dans l'espèce ni d'une réclamation de droit civil, ni d'un impôt, ni de la taxe d'exemption du service militaire, mais bien du paiement d'une amende infligée régulièrement par une autorité militaire.

On a jusqu'ici maintenu d'une manière tout aussi formelle le principe que les papiers de légitimation peuvent être retenus ou qu'on n'est pas obligé d'en délivrer de nouveaux, lorsqu'il s'agit de droit pénal et de procédure pénale (voir F. F. 1873, II. 985; 1875, II. 675; rapports de gestion du Conseil fédéral pour 1876, F. F. 1877, II. 83; pour 1877, F. F. 1878, II. 670; pour 1878, F. F. 1879, II. 496, et pour 1885, F. F. 1886, I. 801).

Sans entrer plus avant dans la question de savoir si la retenue des papiers est admissible à ce point de vue, il y a lieu de prendre en considération les faits suivants d'ordre militaire.

C'est une obligation militaire que d'annoncer son départ et son arrivée au chef de section; elle repose sur la prescription de la Constitution fédérale portant que tout Suisse est astreint au service militaire. Or, l'obligation militaire basée sur la Constitution fédérale prime le droit individuel de la liberté d'établissement, et c'est sur la garantie de ce dernier droit personnel que se base le rapport de la Commission du conseil des Etats à l'occasion du recours Weber précité. Le soldat ne peut pas s'établir librement où il lui plaît; il doit séjourner à l'endroit désigné par les ordres militaires. Le citoyen astreint au service militaire ne peut pas, sans permission, se rendre à l'étranger pour un temps prolongé; en cas de mise de piquet, il n'a plus le droit de quitter le pays. La désertion est considérée comme un crime militaire, etc. Si l'on voulait obliger une autorité cantonale à restituer les papiers de légitimation, lorsque le titulaire n'a pas annoncé son départ, lorsqu'il ne paie pas l'amende ou que, après la transformation de la peine, il n'a pas subi

les arrêts, cela aurait pour conséquence que ceux qui ne peuvent obtenir un congé militaire, ou sont mis de piquet et veulent également aller à l'étranger pour leurs affaires, ne s'inquiéteraient pas de l'obligation militaire d'annoncer leur départ et s'en moqueraient une fois à l'étranger, par le fait qu'ils exigeraient encore qu'on leur envoyât leurs papiers. Il paraît donc nécessaire de protéger dans leur droit les autorités de police cantonales qui, avant de restreindre, par la légitimation, veulent service, que l'individu a rempli ses obligations militaires, annonce de départ, congé militaire, etc., et éventuellement de les autoriser à retenir les papiers jusqu'à ce que le titulaire se soit mis en règle avec ces obligations.

Centenaire du B. Nicolas de Flûe.

Le quatrième centenaire de la mort du B. Nicolas de Flûe sera célébré les 19, 20 et 21 mars 1887, par un *triduum*. La fête présentera un caractère surtout religieux, et l'on s'attend à une forte participation des catholiques des autres cantons. Nous croyons savoir qu'un pèlerinage fribourgeois se prépare à l'occasion de cette solennité.

Gymnastique. — D'après le vote des sections suisses de gymnastique, voici la composition du jury appelé à fonctionner à la fête fédérale de Bâle:

- 1° Jacot, Genève; 2° Balsiger, Rorschach; 3° Zschokke, Zurich; 4° Hafner-Tobler, Zurich; 5° Jacottet, Lausanne; 6° Weber, Lucerne; 7° Baumgartner, Brien; 8° Borel, Neuchâtel; 9° Schenk, Berne; 10° Senglet, Genève; 11° Hauswirth, Berne; 12° Kupferschmid, Bâle; 13° Bosshard, Hottingen; 14° Fr. Jenny, Bâle; 15° Graf, Hirslanden; 16° Hintermann, Aarau; 17° Amey, Genève; 18° Bœschli, Schaffhouse; 19° Audetat, Neuchâtel; 20° Ziegler, Zurich; 21° Drexler, Lucerne; 22° Wenk, Bâle; 23° von Gunten, Bienne; 24° Bruu, Lausanne.

Nouvelles des cantons

Elections jurassiennes. — Les délégués conservateurs du district des Franches-Montagnes ont désigné comme candidat à la députation, pour l'élection complémentaire du 30 mai, M. Arthur Gouvernon, juge aux Bois.

Mgr Fiala à Bâle. — Pendant son séjour à Bâle, Mgr Fiala a fait une visite au conseil d'Etat. L'entrevue du prélat avec M. le colonel Bischoff, chef du département de l'Intérieur, et avec M. Burkhardt, directeur de l'Instruction publique, paraît avoir laissé auprès de ces messieurs une excellente impression, qui fait présager la durée de la bonne entente entre le gouvernement et le nouvel évêque du diocèse.

Les morts. — Dimanche dernier, est mort à Willisau (Lucerne), le Frère Aloys Menz, le dernier moine du couvent des Chartreux d'Ittingen (Thurgovie), monastère qui fut supprimé en 1848. Ce religieux avait atteint l'âge de 90 ans, et jusqu'à la dernière semaine de son existence il n'avait pas cessé d'aller tous les jours à l'église. Depuis la suppression du couvent d'Ittingen, où il

Dépêches télégraphiques

PARIS, 26 mai.

La Commission du budget, par 12 voix contre 9 et une abstention, s'est prononcée pour la suppression du budget des cultes.

M. Yves Guyot, radical, a déclaré que la Commission ne pouvait pas se prononcer sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais qu'en refusant le budget des cultes, elle forcerait la Chambre à prendre une décision. M. Yves Guyot déposera une proposition tendant à mettre les fonds du budget des cultes à la disposition des communes, qui seraient libres d'affecter ces fonds aux cultes ou à un autre usage.

PARIS, 26 mai. Le colonel Herbingen auquel on a attribué la responsabilité de la retraite de Langson, est mort.

MADRID, 26 mai. La fabrique de nitro-glycérine d'Alduya, province de Valence, a été complètement détruite en suite de l'explosion de 480 kilos

de ses produits. Treize ouvriers ont été tués. VENISE, 26 mai.

Il y a eu hier 22 cas de choléra et 12 décès. ATHÈNES, 26 mai.

Le roi se rendra prochainement à Corfou et de là à l'étranger. Le licenciement de la réserve commence aujourd'hui.

SOLEURE, 26 mai.

Le Comité central du parti radical, sous la présidence de M. le conseiller national Brosi, vient de publier une proclamation à l'adresse des électeurs radicaux du canton, les invitant à repousser dimanche prochain la demande de révision de la Constitution par une constituante.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 27 mai. M. Rochefort propose de faire demain, aux obsèques du colonel Herbingen, une grande manifestation contre M. Ferry.

Londres, 27 mai.

Les journaux torys assurent que M. Chamberlain n'ira pas à la réunion des députés libéraux convoqués aujourd'hui par M. Gladstone.

Ils croient que les concessions de M. Gladstone sont insuffisantes pour satisfaire M. Chamberlain.

Bâle, 27 mai.

A l'occasion de la consécration de la nouvelle église catholique, Mgr Jurt, curé de Bâle, a reçu le télégramme suivant qui répond à la dixième envoyée dimanche à S. S. Léon XIII:

Au révérendissime Mgr Jurt, prélat domestique de Sa Sainteté, Bâle.

Le Souverain-Pontife a recueilli avec joie la nouvelle de la consécration du sanctuaire récemment érigé en votre ville. Il exprime sa reconnaissance pour l'expression du dévouement filial qui lui a été adressée et envoi du fond du cœur au Révérendissime Evêque Monseigneur Frédéric Fiala, à vous et aux fidèles réunis pour la solennité, la bénédiction apostolique. Card. JACOBI.

Rome, 27 mai.

S. E. le cardinal Jacobini a envoyé mardi une troisième note à Paris sur la question de la Chine.

Le duc et la duchesse de Braganca ne viendront pas à Rome.

Neuchâtel, 27 mai.

La non réélection de M. Georges Guillaume comme conseiller d'Etat est l'événement du jour.

M. Guillaume était entré au gouvernement peu d'années après la fondation de la République neuchâteloise en 1848.

Il était administrateur plutôt qu'homme politique. La correction des eaux du Jura et le service des bateaux sur les lacs de Neuchâtel et Morat l'avaient mis en rapports fréquents avec les autorités fribourgeoises.

Il laisse des traces de son activité surtout dans les travaux publics.

C'est M. Numa Grether qui remplace M. Guillaume. M. John Clerc remplace feu M. Roulet.

avait passé 28 années de sa vie, le Frère Aloys s'était retiré à Willisau, sa ville natale.

— Un des membres les plus éminents du clergé tessinois, Mgr Caroni, camérier de Sa Sainteté et archevêque de Balerna, vient de mourir.

Le procès Roudeix. — Nous lisons dans le *Pays* :

Porrentruy, 26 mai 1886.

Dans un message adressé à un journal fait pour publier et approuver ces choses-là, le prêtre étranger et vieux-catholique Jean-Baptiste Roudeix annonce qu'il vient de charger son homme de confiance, M. l'avocat Balmann, d'intenter de nouvelles poursuites, dirigées, cette fois, contre Son Excellence Mgr Lachat, archevêque de Damielte, à cause de sa lettre au *Pays*. L'abbé Roudeix s'y prétend diffamé par la qualification de « prêtre immonde » qui lui a été publiquement infligée. Je ne saurais laisser traîner en justice, par un tel homme, le vénérable prélat, mon ancien évêque, surtout pour avoir donné un témoignage de bienveillante sympathie au journal que je dirige.

J'entends donc assumer sur moi seul, en ma qualité de directeur responsable l'auteur de la lettre que M. Roudeix incrimine et dont je m'honore ainsi que nos lecteurs.

Le nom de Mgr Lachat doit être écarté du débat : c'est le mien que je présente à la justice.

Ernest DACOURT.

Nominations neuchâteloises. — Le Grand Conseil de Neuchâtel a nommé hier le conseil d'Etat. Ont été élus au premier tour : M. Cornaz, par 66 voix ; M. Comtesse, 65 ; M. Petitpierre Steiger, 64 ; M. Numa Grether, juge cantonal, 51.

L'élection du cinquième membre n'a exigé rien moins que six scrutins. Au sixième tour, le nom de M. John Clerc est enfin sorti victorieux de l'urne, avec 59 voix.

L'ancien conseiller d'Etat M. Georges Guillaume a été nommé juge cantonal.

Nominations grisonnes. — Le grand conseil du canton des Grisons a élu M. le conseiller national Bezzola membre du Conseil d'Etat, en remplacement de M. Enderlin, directeur de l'Education, démissionnaire.

La grève à Lausanne. — La grève des ébénistes est terminée. Les deux partis belligérants ont conclu un arrangement sur les bases suivantes : 10 heures de travail par jour ; salaire de 45 centimes par heure ; le travail aux pièces est facultatif.

La grève à Lucerne. — Les menuisiers de Lucerne menacent aussi de se mettre en grève, ils réclament une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.

Chemin de fer du Pilate. — Les travaux du chemin de fer du Pilate ont commencé à Alpnach et occupent vingt-cinq ouvriers. Dix mètres de terrassement sont déjà exécutés à une largeur de 1,20 m. ; le reste du parcours de 100 m., sur lequel se feront les essais, est en exécution. Le matériel roulant arrivera au commencement de juillet et servira dès lors au transport des matériaux.

Surprises à Genève. — La mort de cinq députés radicaux semblait avoir donné la majorité à la droite conservatrice dans le Grand Conseil genevois. Il n'en est rien, si l'on en juge par les échecs successifs que les conservateurs ont subi dans la séance de samedi dernier.

La première élection à l'ordre du jour était celle de huit membres de la Commission de la taxe mobilière. La lutte se circonscrivait entre M. Chauvet, porté par la droite, et M. Diday, porté par la gauche. Après trois tours de scrutin, M. Diday a été élu par 40 voix contre 39.

Même résultat pour la nomination de six membres de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal. Au troisième tour, le candidat radical le plus combattu, M. Walker, est nommé par 41 voix contre 38.

C'est que, il faut le dire, plusieurs députés de la droite étaient absents. On court au téléphone pour les faire arriver, car il s'agit de nommer les présidents des divers tribunaux. Le téléphone a produit son effet. 83 bulletins sont délivrés au lieu de 79. On procède à l'élection du président de la cour de justice ; la gauche porte M. Bard, président actuel ; la droite porte M. Picot... M. Bard est élu par 47 voix contre 35 ! La débâcle s'accroît à propos du tribunal civil où, sur 82 votants, le candidat conservateur, M. Marignac, n'obtient que 28 voix.

Mêmes résultats aux scrutins subséquents. Ce sont donc comme une idée du peu de cohésion et d'entente qui règne au sein du groupe conservateur du Grand Conseil de Genève. Il paraît que cette pauvre droite compte pas mal de secrets partisans de la gauche ! Et dire que le *Genevois* réussit encore à découvrir dans ce groupe désorganisé la grande vertu de... l'intransigeance !

Toujours le conflit vieux-catholique. — Les tentatives d'arrangement du conflit vieux-catholique à Lucerne se concentrent, d'après le *Vaterland*, sur les trois points suivants :

Le conseil de ville aurait, d'ici au commencement d'octobre, à préparer un local au rez de chaussée de l'ancien hôtel-de-ville, après que les vieux-catholiques se seraient prononcés pour l'un des trois plans qui leur sont soumis.

En choisissant le plan qui lui conviendrait, la communauté vieille catholique déclarerait en même temps renoncer à la revendication de l'église de Mariahilf et un recours qu'elle a adressé au Conseil fédéral contre la décision du gouvernement lucernois.

De son côté, au vu de l'accord passé entre le conseil de ville et les vieux-catholiques, le gouvernement de Lucerne, retirerait son recours aux Chambres fédérales.

Il paraîtrait toutefois que ce projet de traité de paix ne sourit pas aux chefs de la secte. On doute du succès des démarches faites dans ce sens.

Petite chronique des cantons

Vendredi dernier, le sieur Giacomo Scamara, de Lavertezzo (Tessin), âgé de 73 ans, mais encore plein de vigueur, se rendait, en compagnie d'un jeune garçon, sur le mont Agro. Il devait construire un pont rustique sur un torrent pour faire paître ses chèvres sur le versant opposé. Ayant placé sur son épaule une forte poutre, il essaya de franchir le torrent, mais il ne réussit pas à atteindre l'autre rive et tomba dans l'eau qui roulait en écume de précipice en précipice. On a retrouvé son cadavre au fond de la vallée.

Le même jour, une jeune fille de vingt ans, Marianne Pezzaglia, de Lodano, était allée dans la montagne à la recherche d'une chèvre qui, le soir précédent, avait manqué à l'appel dans l'écurie. Elle fit un faux pas et roula dans un abîme, d'où son corps fut relevé affreusement mutilé.

— S'il part, il emmènera... sa fille.
— Qui te parle de sa fille ? dit le ministre avec une vivacité singulière, en dardant sur le capitain blémissant un regard empreint d'une véhémence suspicion et d'un sourd mécontentement.
— C'est moi qui parle d'elle, Excellence, répondit le colosse, tremblant comme la feuille.
— Et pourquoi parles-tu d'elle ?
— Parce que, depuis la scène d'hier soir, où je l'ai vu pour la première fois, héroïque, superbe, sa pensée ne me quitte pas ; que deviendrais-je si elle part, hélas !

Ce disant, le capitain fit un geste violent de désespoir et s'appuya de tout son poids contre le meuble qui lui servait de tuteur ; le meuble était à roulettes ; il recula sous le faix, et le tendre Scoronconcolo culbuta lamentablement en arrière, aux éclats de rire fous du comte Ciariotti.

— Comment ! dit le ministre entre deux fuses d'hilarité, pendant que l'infortuné capitain reconquerrait péniblement son équilibre, tu es amoureux ? Toi !

— Je le suis.
— D'une zitella de dix-sept ans ?
— Environ.
— Mais regarde-toi donc, malheureux ! Tu serais son grand père !
— On n'a pas toujours vingt ans, seigneur comte, et, tel que vous me voyez, j'ai encore de bons jours.
— Bons, je ne dis pas, mais beaux ! L'hilarité du ministre ne connaissait pas de bornes.

— Au fait, reprit-il avec une gravité comique, entre deux hoquets de fou rire, c'est peut-être

Nouvelles de l'étranger

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 25 mai.

Promesses impossibles. — *Toujours les principes.* — *Une élection conservatrice.* — *Manifestation à Marseille.* — *A Decazeville.*

Le gouvernement me rappelle absolument ces personnages de comédies qui, se trouvant entre deux individus d'opinion diamétralement opposée, promettent blanc à gauche, et noir à droite.

Vous voulez ma fille, disent-ils à l'un ; vous l'aurez.
C'est ma fille que vous désirez, disent-ils à l'autre ; elle est à vous.

Et l'on se demande comment l'aventure finira.

La plupart du temps survient un troisième personnage et les deux postulants sont évincés. C'est bien ce qui pourrait arriver aux solliciteurs du Nord et du Midi.

Par quel singulier hasard, en effet, — car je ne puis admettre qu'il y ait préméditation — par quel singulier hasard, dis-je, les ministres protectionnistes ont-ils passé leurs vacances dans le Nord qui est protectionniste, et les ministres libre-échangistes, dans le Midi qui est libre-échangiste ? En sorte que les premiers ont dit au Nord : La République sera protectionniste, ou elle ne sera pas. Et les seconds ont assuré au Midi : La République sera libre-échangiste, ou elle ne sera pas.

Les provinces septentrionales sont enchantées des ministres qui leur ont promis surtaxes sur surtaxes. Et les populations méridionales sont ravies des ministres qui leur ont déclaré : les surtaxes seront supprimées.

On a promis blanc, on a promis noir. Le peuple qui est toujours naïf a cru sur promesses ! Il espère aujourd'hui... mais demain ! Comment cela finira-t-il ? comme dans la comédie.

M. Sarrien, chargé de communiquer à la presse le compte-rendu du conseil des ministres, a affirmé qu'il n'y avait pas été question des princes.

Or, les journaux bien informés même les républicains soutiennent le contraire.

Encore ici, qui faut-il croire ?
Un journal républicain s'efforce d'expliquer cette contradiction. Il a été question des princes, mais il n'en a pas été question. C'est-à-dire qu'on a beaucoup parlé d'eux, mais sans rien décider.

C'est aujourd'hui, qu'il doit se prendre une résolution. M. Grevy a demandé ce retard, pour assister à la discussion. M. Grevy, qui devra donner sa signature au décret d'expulsion, comprend en effet que c'est une chose assez grave. Il voudrait être un peu poussé.

Dans les couloirs de la Chambre, chacun se demande aujourd'hui : Que pensez-vous de l'expulsion ? Qu'en dit-on dans votre département ? Les électeurs réclament-ils avec énergie cette mesure de sûreté ?

Il paraît, malheureusement, que nulle part le peuple n'a réclamé avec énergie cette mesure de sûreté.

La France est lasse de toutes ces discussions creuses de politique et voudrait qu'on s'occupât un peu plus d'affaires.

La droite, en présence de ces faits, tiendra une réunion plénière jeudi, et, si le gouvernement se prononce avant ce jour, elle rédigera un manifeste de protestation à l'adresse du pays.

Les républicains ont essayé de faire croire au pays que le mouvement conservateur des élections d'octobre s'était arrêté. Pourquoi ? Ils auraient été bien en peine de le dire. Mais c'est si facile d'affirmer.

L'élection de Mille-et-Vilaine vient leur donner un singulier démenti. Les chiffres prouvent mieux que les phrases. Voici les chiffres :

Electeurs inscrits . . . 156,439
Votants . . . 108,050

MM. Paul Carron, conseiller général, maire de Piré, conservateur. . . 57,455 voix, élu

Louis Martin, ancien maire de St-Malo, républicain progressiste et indépendant. . . 49,761 voix.

Or, il s'agissait de remplacer M. Lelièvre, député républicain radical, décédé, lequel avait eu, en octobre, une majorité de 4,000 voix sur ses concurrents conservateurs !

Pour confirmer notre premier paragraphe, et où l'on verra que les députés républicains du Midi promettent le libre échange à leurs électeurs, pendant que les députés républicains du Nord font espérer des surtaxes.

Une importante réunion a été tenue hier au théâtre Valette, pour protester contre la surtaxe des céréales.

Le rapport de M. Pierre Roux a été adopté ; en voici les points saillants :

1° Inviter les députés des Bouches-du-Rhône à se rappeler les engagements inscrits à leur programme, et tendant à demander l'abrogation de la loi du 23 mars 1885, laquelle a surélevé les droits d'entrée sur les grains de provenance étrangère, les animaux de boucherie, les viandes salées ;

2° Envoyer une délégation de travailleurs à Paris pour protester contre tous impôts faisant surélever le pain et la viande ;

3° Se rendre à la préfecture en masse et remettre les conclusions au préfet ;

4° Condamner par acclamation le régime protectionniste.

La manifestation s'est rendue, en effet, auprès du préfet qui a reçu les délégués ; MM. Clovis Hugues et Boyer étaient en tête.

Le préfet a exprimé sa conviction intime que le gouvernement prendra en considération les intérêts commerciaux de Marseille.

Oui, mais comme il doit prendre également en considération les intérêts commerciaux des villes du Nord, ce malheureux gouvernement va s'asseoir entre deux chaises, ce qui n'est jamais agréable.

Le nommé Delsol, mineur et délégué de Firmy, a été mis en état d'arrestation à la suite d'une enquête du parquet.

Il est accusé d'être l'auteur principal de l'attentat commis contre la maison du sieur Cavalier, à l'aide d'une cartouche de dynamite, ou tout au moins d'y avoir pris une part considérable.

Il est gardé à vue. Il sera sans doute transféré demain à la prison de Villefranche. Le parquet est encore à Firmy.

La forge a repris certains travaux. Deux fabriques d'agglomérés sont en marche et on a allumé les feux de la tôle. 405 ouvriers, y compris ceux de la moulerie et de la chaudronnerie, ont travaillé. 14 fours à puddler sont aussi rallumés ; ils seront en état de fonctionner vendredi ou samedi prochain au plus tard.

Il est arrivé au village, samedi dernier, 500 tonnes de charbon de toute provenance ; elles peuvent représenter 380 tonnes.

Soulié, délégué mineur, prévenu d'avoir porté atteinte à la liberté du travail, a été condamné à trois jours de prison.

PIERRE MARCEL.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 23 mai.

Depuis quelques mois nous avons à déplorer un scandale à Rome. Quelques prêtres apostats qui ne voulaient réformer leur vie malgré les avertissements charitables de l'autorité ecclésiastique, Savarese et Campello, avaient ouvert une église nationale italienne au centre de Rome. L'affaire n'allait point et bientôt ils durent fermer boutique. Il y a quelques mois cependant ils ont ouvert un nouveau local dans les quartiers neufs où se réunissent ordinairement les gens du peuple. Ils attirent là les pauvres gens naifs et les vieilles femmes qui ne comprennent pas la différence entre les apostats et le véritable clergé. Les apostats ont gardé, en effet, leur costume ecclésiastique et célèbrent les cérémonies religieuses semblables à celles

Que voulait le ministre ? Que Lorenzo Corleoni quittât Florence et la terre de Toscane.

Que voulait le capitain ? Que Mariola ne quittât pas Florence.

Mais si Lorenzo partait, il emmenait Mariola !

Le problème n'est-il pas insoluble pour tout autre qu'un homme de plus de génie que de scrupules ?

La solution, ce « galantomo » l'eût bien vite trouvée : au fond, ce que voulait le ministre, c'était, n'est-ce pas, d'être débarrassé sans bruit du propriétaire des compagnons de la Czuzola ?

Hé ! mais la combinaison devenait ainsi des plus simples : pas n'était besoin d'aller au palais Guadagni perdre son temps à terroriser le bonhomme ; il suffisait d'agir expéditivement et proprement ; après quoi, l'on s'occuperait de fournir un époux à la belle orpheline. Rien ne facilitant la solution matrimoniale, de l'aveu des romans, comme un enlèvement, on enlèverait la zitella, pour l'épouser.

Qu'est-ce que M. le comte avait donc à tant rire ? Est-ce qu'on ne voyait pas tous les jours des mariages comme celui-là ?

— Voilà un plan de génie, se disait avec un sourire de satisfaction intense le chargé d'affaires de Son Excellence, ou c'est que je ne m'y connais plus ! J'en ai réussi de plus compliqués, et qui certes me tenaient moins au cœur. C'est dommage d'avoir à se priver de l'affection d'un beau père, mais on ne fait pas de « frittata » sans casser les œufs !

(A suivre.)

MARIOLA

Par OSCAR DE POLI

— Parle, que veux-tu dire, Scoronconcolo ?
— Je vous supplie de me pardonner ; mettez mon dévouement à toute autre épreuve que celle-là, je vous en conjure à mains jointes.
— Tu déclines cette mission de confiance ?
— C'est à-dire que je.
— C'est à-dire que, pour mettre en relief ta vigilance et ton audace, et pour l'attirer ma faveur, tu as inventé ce complot, et maintenant tu n'oses pas aller au palais Guadagni parce que tu crains que l'on ne découvre le pot-aux-roses.

— Non, seigneur comte, je n'ai dit que la vérité et, quoi qu'il m'en coûte, je vais la dire tout entière.
— Eh bien ! parle.
— Je n'ai pas le courage de faire cette démarche parce que... parce que, si je réussis, le signor Corleoni... ne partira pas seul.

— L'important est qu'il parte.

— Non, seigneur comte, je ne dis pas, mais beaux ! L'hilarité du ministre ne connaissait pas de bornes.

— Au fait, reprit-il avec une gravité comique, entre deux hoquets de fou rire, c'est peut-être

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des gens de Lettres.

L'officier de l'état civil réitère sa question.
 « Nouveau silence.
 — Pour la troisième fois, fait l'officier de l'état civil impatienté, je vous demande :
 « Consentez-vous etc. »
 « Le jeune homme se tourne vers son futur beau-père et lui dit d'une voix impérative :
 « Voulez-vous, oui ou non, me donner le cochon et les 200 francs ?
 « — Non, répond avec énergie le beau-père.
 « — Dans ce cas, allez tous vous faire la laine, vous, votre fille et la nèce.
 « Et le jeune homme se retire au milieu de l'ahurissement général.
 « Lamentations de la fille, récriminations des gens de la noce : « Allez-y de vos 200 francs ; fendez-vous du cochon », répétaient en chœur ; mais le bonhomme est resté inflexible et l'on se sépara en maugréant ».

Roger et Chernoviz, quai des Grands-Augustins, 7 ; Fribourg, Imprimerie catholique.
 La matière traitée par M. le chanoine Allègre constitue une des parties les plus difficiles et les plus compliquées de la Théologie morale, et malgré les meilleurs traités en usage dans les Séminaires il reste encore des lacunes nombreuses dans l'esprit de ceux qui par état sont forcés de s'adonner à l'étude des empêchements de mariage.
 En 80 pages compactes, l'auteur que nous avons nommé a fourni sur ces questions ardues tout ce que sa science exceptionnelle contenait de lumières. L'exactitude parfaite des définitions, la clarté de l'exposition feront de son ouvrage un *Compendium* classique. Ajoutez à cela des solutions de cas nombreux, un parallèle établi entre les empêchements canoniques et civils, puis une instruction complète sur la manière de demander les dispenses.
 Les grands journaux et revues catholiques ont donné à l'opuscule de M. Allègre d'unanimes éloges et les plus célèbres théologiens l'ont signalé par les recommandations les plus flatteuses.

Faïlle française soieries, Surah, Satin merveilleux, Satin Luxor, Atlas, Damas, Reps et Taffetas depuis 2 fr. à 15 fr. 50 le mètre en 120 qualités différentes, expédiées franco à domicile par robes ou par pièces séparées, par G. Henneberg, dépôt de la fabrique de soie, à Zurich. Échantillons franco sur demande. (O. 569)

NOUVELLES PUBLICATIONS

L'Ordre des Chartreux, par Albert Hyrvoix. Un volume de luxe, papier de Hollande et couverture parchemin. Prix **1 fr. 50**
La perfection sacerdotale, ou application de l'Encharistie à la vie du prêtre, d'après les saints Docteurs, par l'abbé Gérardin, missionnaire apostolique. In-12. Franco. Prix **2 fr. 50**
 Avec approbation du Saint-Siège, de Mgr Mermillod et de Mgr l'évêque de Verdun.

OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE DE FRIBOURG
BAROMÈTRE
 Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.

Maï	21	22	23	24	25	26	27	Maï
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690,0

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Maï	21	22	23	24	25	26	27	Maï
7 h. matin	13	13	15	15	12	10	11	7 h. matin
1 h. soir	24	25	25	17	20	23	22	1 h. soir
7 h. soir	19	19	20	13	17	18		7 h. soir
Minimum	13	13	15	13	12	10		Minimum
Maximum	24	25	25	17	20	23		Maximum

Bibliographie

Impedimentorum matrimonii synopsis seu brevis expositio ad usum seminariariorum. Auctore G. Allegre, Doctore in S. Theologia et in Jure canonico. — Paris,

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & Co Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

IVROGNERIE

Traitement soit avec consentement soit à l'insu du malade par **Hirschbühl**, spécialiste, **Glaris** (Suisse). (O. 81)
 Succès garanti. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable seulement après guérison. Prospectus et questionnaire gratis. (O. 384)

BANQUE POPULAIRE SUISSE
SUCCURSALE DE FRIBOURG

Taux pour les prêts sur nantissement de bonnes valeurs publiques :
 4 % net, à 3 mois (O. 294)
 4 1/2 % net, à 6 mois
 sur billets d'un montant supérieur à 1000 fr.
 Fribourg, le 31 mars 1886.

La Direction.

CIMENT PORTLAND artificiel DE SAINT-SULPICE (Neuchâtel)

Représentant pour les cantons de Vaud, Fribourg et Valais :
A. Van MUYDEN, Ingénieur, LAUSANNE
 Conditions pour expéditions par wagons de 10,000 kilogrammes.
 a) Prix de Vente :
 Première marque 5 fr. 25 les % kilos.
 Seconde marque 4 fr. 25 les % kilos.
 b) Prix de Transport :
 De **Saint-Sulpice** à Fribourg, 77 cent. ; à Romont, 91 ct. ; à Bulle, 1 fr. 11 les cent kilos. (O. 445) (O. 7734 L.)

A LOUER

dans la maison N° 15, à la Grand'Rue, à Fribourg, et dès le 25 juillet prochain un logement agréable, situé du côté du soleil, comprenant trois chambres dont l'une très spacieuse et pouvant servir d'atelier, cuisine avec l'eau, bûcher, cave, etc., ensemble ou séparément, conditions favorables. — S'adresser au propriétaire qui y demeure. (O. 419/550)

LA MISSION

ou **Sermons populaires**
 Pour les Retraites et les Missions
 Par le **P. FÉLIX GIORDANO**
 Oblat de Marie, ancien Missionnaire.
 In-8 (4 fr.) franco 4 fr. 50
 Cet ouvrage, fruit de plus de quarante années de ministère ecclésiastique, est spécialement destiné aux missionnaires qui y trouveront un exposé clair, facile et méthodique des sujets les plus importants à traiter dans les missions. Les laïques, de leur côté, l'emploieront avec profit pour leurs retraites particulières et leurs lectures spirituelles.

En vente à l'Imprimerie catholique.

En vente à l'Imprimerie catholique

SAINTE LUCIE

VIERGE ET MARYE
 Sa vie. — Son martyre. — Ses reliques. Son culte.
 Par **BEAUGRAND**.
 Beau volume in-8° 6 fr.

La Teinturerie & Nettoyage A SEC

H. HINTERMEISTER, A ZURICH

Ouvre dès aujourd'hui un DÉPOT chez **LES SŒURS MÔNNEY, RUE DU TILLEUL, FRIBOURG**

Reconnu pour le plus grand et le plus ancien établissement, pourvu de tous les derniers perfectionnements connus, je suis en mesure de garantir la bonne et prompte exécution de tous les ordres.
 J'espère y pouvoir acquérir la même confiance dont je suis favorisé dans le restant de la Suisse. (O. 411)

PROSPECTUS GRATIS

ATTENTION !!!

Au Magasin Majeux et au Magasin attendant
76, Rue de Lausanne, 76, à Fribourg.

Nous mettrons en vente dès aujourd'hui, à un bon marché sans pareil, les marchandises consistant en tissus en tous genres, tels que : robes, indiennes, cretonnes, toilerie, etc.
 Un choix considérable de draperie pure laine, dessins les plus nouveaux, valant 11 à 12 fr., vendu à 6 fr. 50 le mètre.
 Un choix énorme de rubans. (O. 325/368) J. BLUM et Fils.

!!! NOUVELLES !!!

ATTENTION !!!

Vente juridique

La masse en discussion de Charles Bochud, fera vendre en mises publiques, à l'auberge des Tisserands en l'Ange, à Fribourg, le mardi, 1^{er} juin prochain, dès les 9 heures du matin au soir :
 1° Les immeubles articles 223 et 224 du cadastre de la commune de Fribourg, comprenant la prédite auberge des Tisserands et ses dépendances ;
 2° Une grande quantité de meubles, linge, lits, literie, vaisselle, batterie de cuisine, vins, liqueurs, vases de cave, verrerie, etc.
 On commencera par la vente de l'auberge à 9 heures précises.
 Par ordre : *Grefre du Tribunal de la Sarine.*
 Fribourg, le 21 mai 1886. (O. 409/352)

LA FRANC-MAÇONNERIE DÉMASQUÉE

REVUE MENSUELLE DES DOCTRINES ET FAITS MAÇONNIQUES
 PARAISSANT LE 19 DE CHAQUE MOIS
 2^{me} ANNÉE

La *Franc-Maçonnerie démasquée*, revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques, paraît tous les mois depuis le 19 mars 1884, par livraison de trois feuilles in-8° ; elle forme au bout de l'année un beau volume de près de 600 pages, du prix de 5 francs ; 5 francs 50 franco.
 Prix de l'abonnement : un an, 6 fr. ; six mois, 4 francs.
 Les abonnements sont payables d'avance, de préférence en mandats sur la poste. Il est ajouté 50 centimes pour frais de recouvrement à tout abonnement à recouvrer par la poste. Les abonnements partent du commencement de chaque semestre, 19 mars, 19 septembre.
 Adresser toutes les communications relatives à l'Administration et à la Rédaction. Rue Cassette, 6.

En vente à l'Imprimerie catholique.
MANUEL
 DE LA
Congrégation des Saints-Anges
 Etablie au Collège Saint-Michel à Fribourg.
CHOIX DE PRIÈRES
 ET DE
PIEUSES CONSIDÉRATIONS
 par l'abbé **Repond**, professeur.
 Petit volume in-16 de 324 pages, approuvé par S. G. Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève. Pouvant servir de livre de prières pour les enfants et les jeunes gens.

Renfermant : Prières du matin et du soir. — Prières pendant la messe. — Prières pour sanctifier les études. — Vêpres. — Prières pour la confession et la communion. — Prières à la Sainte-Trinité. — A la Sainte-Vierge. — Aux Saints-Anges. — Aux saints patrons de la jeunesse. — A tous les saints. — Prières diverses. — Prières jaculatoires. — Chemin de la Croix. — Visites au Saint-Sacrement. — Neuvaine à saint François-Xavier. — Dévotion des dimanches. — Mémorial de la retraite.
 Suivent 80 pages d'extraits des Confessions et des lettres du Bienheureux Pierre Canisius, lectures et méditations extrêmement utiles aux jeunes gens.
 L'exemplaire broché, 2 fr. — L'exemplaire relié sur toile, tranche rouge, 2 fr. 60. — Sur une douzaine, le treizième exemplaire gratis.

En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg ; chez MM. Ackermann et Baudry, à Bulle ; Mes Dewarrrat, à Châtel-St-Denis ; M. Holz, libraire, à Estavayer, et M. Stajessi, à Romont.

LES GLOIRES DE MARIE
 de saint Alphonse de Liguori
 traduction nouvelle par le P. Eugène Pladys, rédemptoriste.
 2 vol. in-12, 5 fr., franco 5 fr. 20

VIE RÉFLÉCHIE
 OU
PRATIQUE DE L'EXAMEN QUOTIDIEN
 EXTRAITE
 POUR PLUS DE COMMODITÉ
 DE LA
VIA COMPENDII
 DU P. F. NEUMAYR, DE LA C. DE J.

UN PARFAIT MODÈLE
 DE LA PIÉTÉ FILIALE
VIE DE M^{me} MARIE-ÉLISABETH BRY
 PAR LE R. P. OSTER
 de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.
 Prix 3 francs.